

Déclaration de participation

FORESTIERE EQUATORIALE

(Euronext Paris)

Par courrier du 21 mai 2008, les sociétés anonymes Bolloré (1), Société Bordelaise Africaine (1), Compagnie du Cambodge (1), Société Industrielle et Financière de l'Artois (SIF Artois) (1), la société anonyme de droit luxembourgeois SFA (1) et la société anonyme de droit belge Financière du Champ de Mars (1), ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 14 mai 2008, le seuil de 95% des droits de vote de la société FORESTIERE EQUATORIALE et détenir de concert 132 591 actions FORESTIERE EQUATORIALE représentant 257 010 droits de vote, soit 93,81% du capital et 96,70% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bolloré	410	0,29	820	0,31
Société Bordelaise Africaine	26	0,02	52	0,02
Financière du Champ de Mars	40 772	28,85	81 544	30,68
Compagnie du Cambodge	85 607	60,57	167 492	63,02
SIF Artois	26	0,02	52	0,02
SFA	5 750	4,07	7 050	2,65
Total	132 591	93,81	257 010	96,71

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre de droits de vote de la société FORESTIERE EQUATORIALE.

(1) Contrôlée par Vincent Bolloré.

(2) Sur la base d'un capital composé de 141 333 actions représentant 265 765 droits de vote.